

**TERRITOIRE DE BELFORT
ELOIE**

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le 
ID : 090-219000379-20200914-DELIB_28_2020-DE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Absent :

Délibération N°28

**Tarifs de location de la Maison du
Temps Libre**

Et que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le : 14/09/2020
Affichée 14/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt et un septembre à vingt heures trentè minutes,
le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie
d'Eloie après convocation légale, sous la présidence d'Eric GILBERT Maire.

Étaient présents : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO,
Lucie HOUMAIRE, Arnaud MIREY, Emmanuel ORIEZ, Billy ROY, Géraldine ROTH
, Coralie SMETS, Fanny SOUILLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK,
Frédéric TOULOUSE, Elodie ZELLER

Excusé(s) : /

Était absent (s) non -excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Elise BOITEUX

Le maire informe le conseil municipal qu'il souhaite fixer des nouveaux tarifs de location
pour la Maison du Temps Libre à partir du 01 Mars 2021.

Il fait la proposition suivante :

	ELOYENS	
	2020	A partir du 01/03/2021
TOUTE LA MTL 1 JOUR	160 €	173 €
TOUTE LA MTL 2 JOURS	240 €	260 €
SALLE 1 1 JOUR	95 €	100 €
SALLE 2 1 JOUR	130 €	140 €
CAUTION	500 €	
ACOMPTE A LA RESERVATION	50 % DU MONTANT DE LA LOCATION	

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le

Bureau
Levraut

ID : 090-219000379-20200914-DELIB_28_2020-DE

	EXTERIEURS	
	2020	A partir du 01/03/2021
TOUTE LA MTL 1 JOUR	240 €	266 €
TOUTE LA MTL 2 JOURS	300 €	330 €
SALLE 1 1 JOUR	130 €	144 €
SALLE 2 1 JOUR	160 €	177 €
LOCATION A L'HEURE	10 €	
CAUTION	500 €	
ACOMPTE A LA RESERVATION	50 % DU MONTANT DE LA LOCATION	

Le conseil municipal vote à l'unanimité les nouveaux tarifs à compter du 01 Mars 2021.

Les membres présents ont signé le registre. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal. Fait à Eloie le 21/09/2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire
Eric GILBERT



2

TERRITOIRE DE BELFORT ELOIE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Absent :

Délibération N°29

Contrat de déneigement 2020.2021

Et que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le : 14/09/2020
Affichée 14/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt et un septembre à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie
d'Eloie après convocation légale, sous la présidence d'Eric GILBERT Maire.

Étaient présents : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO,
Lucie HOUMAIRE, Arnaud MIREY, Emmanuel ORIEZ, Billy ROY, Géraldine ROTH,
Coralie SMETS, Fanny SOUILLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK,
Frédéric TOULOUSE, Elodie ZELLER

Excusé(s) : /

Était absent (s) non -excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Elise BOITEUX

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs de tournées de
dénigement pour l'hiver 2020.2021.

Il informe l'assemblée délibérante que l'entreprise ETF ZELLER Bruno propose de faire ce
travail pour 350 euros la tournée.

Un contrat sera passé avec l'entreprise ETF ZELLER Bruno.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le tarif de 350 euros hors taxe la tournée.

Les membres présents ont signé le registre. Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil municipal. Fait à Eloie le 21/09/2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire
Eric GILBERT



TERRITOIRE DE BELFORT ELOIE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Absent :

Délibération N°30

Demande de subvention –amendes de police
Plan de sécurisation des déplacements doux

Ecluse routière du pont de la Rosemontoise

Et que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le : 14/09/2020
Affichée 14/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt et un septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie d'Eloie après convocation légale, sous la présidence d'Eric GILBERT Maire.

Etaient présents : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO, Lucie HOUMAIRE, Arnaud MIREY, Emmanuel ORIEZ, Billy ROY, Géraldine ROTH, Coralie SMETS, Fanny SOULLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK, Frédéric TOULOUSE, Elodie ZELLER

Excusé(s) : /

Etait absent (s) non –excusé(s) : /

Secrétaire de séance : Elise BOITEUX

Environnement général :

La commune d'Eloie est traversée de part en part par une voirie départementale assurant les échanges entre Valdoie et Etueffont ou Grosmagny notamment. Étant donné la vitesse induite par ces déplacements en cœur de village, des conflits d'usage et de sécurité existent avec les déplacements doux des habitants et usagers des services de la commune à son abord. Enfin, la configuration en ligne droite de la RD 23 favorise des vitesses excessives récurrentes dans la traversée du village.

La commune d'Eloie connaît un développement de population important avec la réalisation successive de 2 zones pavillonnaires. La tendance recherchée à la réduction de l'impact carboné des déplacements de courte distance et la densification des circulations pendulaires sur la « grande rue » se conjuguent pour réviser rapidement les déplacements sur l'ensemble de la commune.

La sécurisation des déplacements piétons reste très partielle. Seul le centre village dispose pour partie de trottoirs. Des discontinuités dans l'équipement des trottoirs sont fréquentes avec une absence de liaison avec les lotissements existants.

Les nouveaux besoins de circulation émanant de ces zones pavillonnaires demandent un traitement urbain sans pouvoir être rattachés directement à celles-ci pour une prise en charge par l'aménageur.

Environnement du projet :

Le pont de la Rosemontoise est une forte zone de rencontre pour les déplacements au sein de la commune. Point de passage unique ; il représente par sa configuration un passage obligé des véhicules vers le centre village et dans leur transit tout autant que pour les piétons ou les cycles.

Sa configuration étroite en fait un point dur à fort risque accidentogène. Le passage des piétons sur ce pont est actuellement assuré par un trottoir d'une largeur de 70 cm. Il se situe par ailleurs en sortie de carrefour en dévers avec une faible visibilité. Enfin cette zone est contigüe à la zone de loisirs de la commune qui regroupe des espaces de loisirs (jeux extérieurs, city-stade, salle des fêtes,...) particulièrement fréquentée par les familles y compris en période nocturne.

Situation actuelle :

Largeur du trottoir 0,7m

Largeur de la voirie 6 m

Longueur du pont 20m

Le projet :

Le projet constitue en un aménagement neuf de voirie modifiant le passage routier du pont de la Rosemontoise sur le RD 23 avec la création d'une écluse routière. L'écluse et la mise en sécurité des espaces piétons sont matérialisées par un marquage au sol et la pose de plots de sécurité. La priorité est donnée aux véhicules en direction de Valdoie.

L'écluse est privilégiée sur l'axe central de la voirie. La démarcation, via des plots, de l'espace piétons/cycles et un marquage routier réservé permet la mise en sécurité des piétons lors de leur passage du pont avec une largeur amenée à 1.70 à 2 m.

Les panneaux d'information routière parachèvent la mise en sécurité et l'abaissement de la vitesse des usagers.

Eléments métriques du projet :

Largeur de l'espace de circulation piétonne : 1.70 à 2m

Largeur de la voirie en écluse : 4m à 3.5m

Longueur de l'aménagement 40m

Les enjeux sont 5 de ordres :

- Casser la problématique de vitesse à l'entrée du centre de la commune et des espaces à proximité.
- Renforcer la sécurité du croisement en abaissant la vitesse des usagers
- Renforcer la sécurité des piétons et des cycles avec la création d'un espace réservé de largeur suffisante
- Supprimer les conflits d'usages et l'empiètement sur la voirie des piétons du fait du dimensionnement insuffisant du trottoir.
- Sécuriser les déplacements des personnes en cœur de village et en proximité de la zone de loisir.
- Faciliter le déplacement en sécurité des enfants vers l'école et les arrêts de bus des lignes Optymo.
- Privilégier les déplacements doux dirigés vers le cœur de la commune représenté par la Mairie et l'ensemble scolaire.

Délai de réalisation :

h

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le

Besoin
Levaud

SE 11571030299000379-20200914-DELIB_30_2020-DE

- Lancement du marché de travaux de voirie et réseaux
(attente de retour sur subvention)
- Attribution
- Réalisation des travaux
-
- Réception

octobre 2020

novembre/décembre 2020

Décembre 2020

Lien avec le Conseil Départemental

Le projet se situant sur le domaine routier du Département, la finalisation du projet se fera en accord avec les services routiers du Conseil départemental et selon les prescriptions du règlement départemental de voirie.

Plan de financement estimatif au 26/08/2020

Dépenses HT		Recettes HT	
Traçage routier et implantation de plots/panneaux	2000 €	CD90 – Amendes de police 40%	1200 €
Compléments panneaux sur avis du CD90 X4	900 €	Autofinancement	1 700 €
Total	2 900 €	Total	2 900 €

Vue ortho photoplan de l'aménagement

Echelle au 1/125e

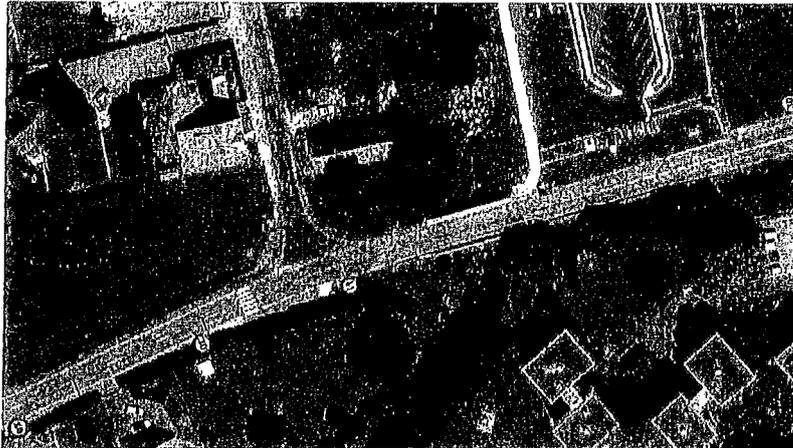
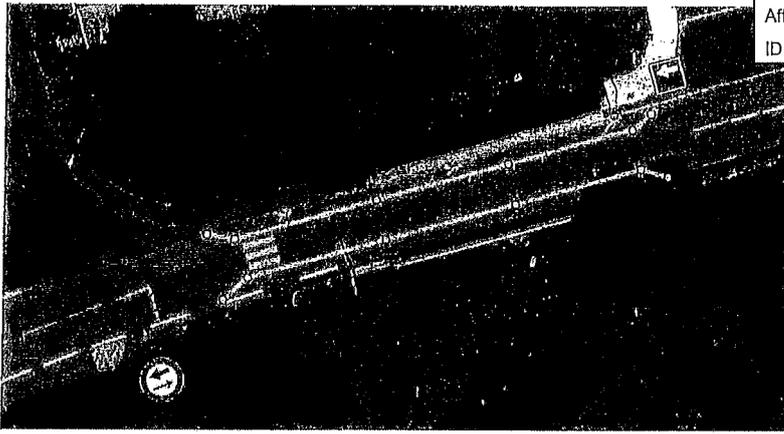
Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le

Devoir
Levicult

ID : 090-219000379-20200914-DELIB_30_2020-DE



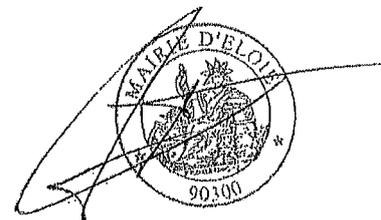
Le Conseil municipal, après l'exposé du Maire, à l'unanimité,

- **Approuve le projet et son plan de financement ;**
- **Confirme l'inscription des crédits au budget 2020 ;**
- **Autorise, à défaut de tout ou partie des subventions attendues, à équilibrer le projet par l'autofinancement ;**
- **Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police et à demander toutes les subventions auxquelles est éligible le projet ;**
- **Autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la réalisation du projet et à engager la Commune à ce titre.**

Les membres présents ont signé le registre. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal. Fait à Eloie le 21/09/2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire
Eric GILBERT



2

**TERRITOIRE DE BELFORT
ELOIE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Absent

Délibération N°31

**Demandé de subvention --amendes de police
Plan de sécurisation des déplacements doux
Croisée Grande Rue /Rue de la vie de Rougegoutte**

Et que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le : 14/09/2020
Affichée 14/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt et un septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie d'Eloie après convocation légale, sous la présidence d'Eric GILBERT Maire.

Etaient présents : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO, Lucie HOUMAIRE, Arnaud MIREY, Emmanuel ORIEZ, Billy ROY, Géraldine ROTH, Coralie SMETS, Fanny SOULLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK, Frédéric TOULOUSE, Elodie ZELLER

Excusé(s) :

Etait absent (s) non --excusé(s) :

Secrétaire de séance : Elise BOITEUX

Environnement général :

La commune d'Eloie est traversée de part en part par une voirie départementale assurant les échanges entre Valdoie et Etueffont ou Grosnagny notamment. De par la vitesse induite par ces déplacements en cœur de village, des conflits d'usage et de sécurité existent avec les déplacements doux des habitants et usagers des services de la commune à son abord.

La commune d'Eloie connaît un développement de population important avec la réalisation successive de 2 zones pavillonnaires. La tendance recherchée à la réduction de l'impact carbone des déplacements de courte distance et la densification des circulations pendulaires vers la « grande rue » se conjuguent pour réviser rapidement les déplacements sur l'ensemble de la commune.

La sécurisation des déplacements piétons reste très partielle. Seul le centre village dispose pour partie de trottoirs. Des discontinuités dans l'équipement des trottoirs sont fréquentes avec une absence de liaison avec les lotissements existants.

Les nouveaux besoins de circulation émanant de ces zones pavillonnaires demandent un traitement urbain sans pouvoir être rattachés directement à celles-ci pour une prise en charge par l'aménageur.

Le projet :

Le projet consiste à créer à destination des piétons une transition aménagée sur « Grande-Rue » assurant une traversée sécurisée de l'intersection avec la rue de la vie de Rougegoutte » via les éléments réalisés suivants :

- Traitement routier pour une meilleure lisibilité de l'intersection et l'intégration des circulations piétonnes (redressement de l'intersection) ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le

03/10/2020

15 10 2020 219000379-20200914-DELIB_31_2020-DE

- Mise en place d'un flot répartiteur central rue « Sous la Vie de Bougeoude » complétant la sécurisation de la traversée piétonne en direction de la Grande Rue.
- Mise en place d'un passage piéton

Les enjeux sont 4 de ordres :

- Carrefour de très forte largeur (17 m) sans traversée piétonne structurée
- Sécuriser les déplacements des personnes en cœur de village et en proximité de la Grande Rue.
- Faciliter le déplacement en sécurité des enfants vers l'école.
- Privilégier les déplacements doux diriger vers le cœur de la commune représenté par la Mairie et l'ensemble scolaire.

Délai de réalisation :

- Lancement d'un MAPA travaux de voirie et réseaux (attente de retour sur subvention) septembre 2020
- Attribution octobre 2020
- Réalisation des travaux novembre/décembre 2020
- Réception décembre 2020

Liè n avec le Conseil Départemental

Le projet se situant sur le domaine routier du Département, la finalisation du projet se fera en accord avec les services routiers du Conseil départemental et selon les prescriptions du règlement départemental de voirie.

Plan de financement estimatif au 26/08/2020

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	9 900 €	Sub amende de police	4 400 €
Imprévus	1 000 €		
		Autofinancement	6 540 €
Total	10 900 €	Total	10 900 €

Vue ortho photoplan de l'aménagement
Echelle au 1/125e



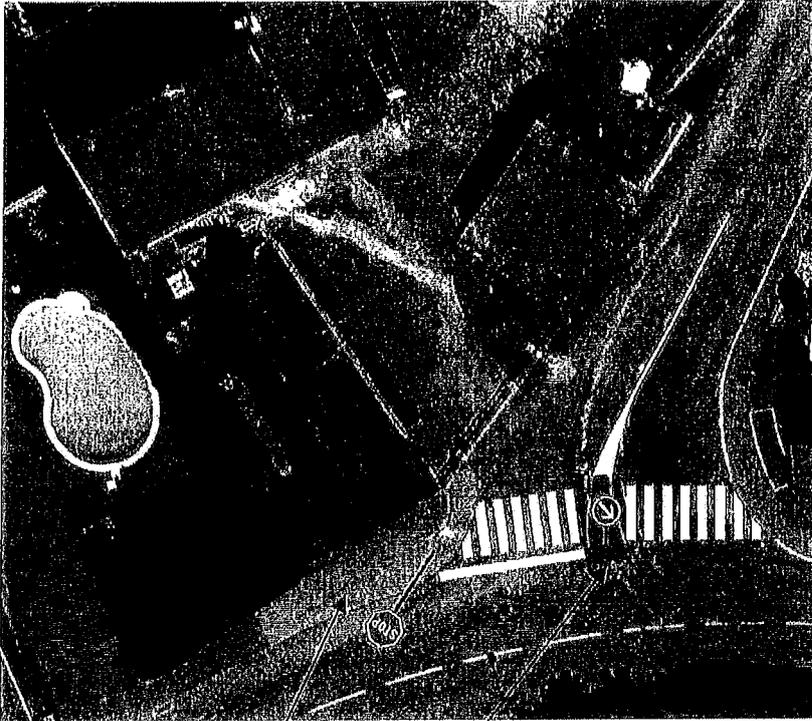
Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le

Bureau
Levraut

ID : 090-219000379-20200914-DELIB_31_2020-DE



agrandissement du trottoir

création d'un îlot
5x2m

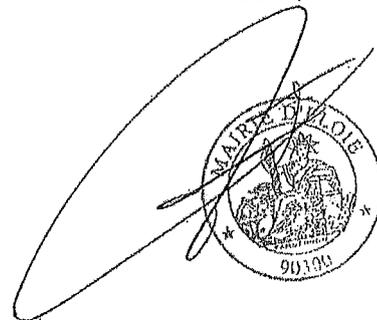
Le Conseil municipal, après l'exposé du Maire, à l'unanimité,

- **Approuve le projet et son plan de financement ;**
- **Confirme l'inscription des crédits au budget 2020 ;**
- **Autorise, à défaut de tout ou partie des subventions attendues, à équilibrer le projet par l'autofinancement ;**
- **Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police et à demander toutes les subventions auxquelles est éligible le projet ;**
- **Autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la réalisation du projet et à engager la Commune à ce titre.**

Les membres présents ont signé le registre. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal. Fait à Eloie le 21/09/2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire
Eric GILBERT



TERRITOIRE DE BELFORT
ELOIE

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le

Belfort
Levraut

ID : 090-219000379-20200914-DELIB_32_2020-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Absent : '

Délibération N°32

Demande de subvention –amendes de police
Plan de sécurisation des déplacements doux
Rue de la Vie de Rougegoutte/Rue Saint Georges

Et que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le : 14/09/2020
Affichée 14/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt et un septembre à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie
d'Eloie après convocation légale, sous la présidence d'Eric GILBERT Maire.

Étaient présents : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO,
Lucie HOUMAIRE, Arnaud MIREY, Emmanuel ORIEZ, Billy ROY, Géraldine ROTH
, Coralie SMETS, Fanny SOULLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK,
Frédéric TOULOUSE, Elodie ZELLER.

Excusé(s) :

Était absent (s) non –excusé(s) :

Secrétaire de séance : Elise BOITEUX

Environnement général :

La commune d'Eloie est traversée de part en part par une voirie départementale assurant les échanges entre Valdoie et Etueffont ou Grosmagny notamment. De par la vitesse induite par ces déplacements en cœur de village, des conflits d'usage et de sécurité existent avec les déplacements doux des habitants et usagers des services de la commune à son abord.

La commune d'Eloie connaît un développement de population important avec la réalisation successive de 2 zones pavillonnaires. La tendance recherchée à la réduction de l'impact carbone des déplacements de courte distance et la densification des circulations pendulaires vers la « grande rue » se conjuguent pour réviser rapidement les déplacements sur l'ensemble de la commune.

La sécurisation des déplacements piétons reste très partielle. Seul le centre village dispose pour partie de trottoirs. Des discontinuités dans l'équipement des trottoirs sont fréquentes avec une absence de liaison avec les lotissements existants.

Les nouveaux besoins de circulation émanant de ces zones pavillonnaires demandent un traitement urbain sans pouvoir être rattachés directement à celles-ci pour une prise en charge par l'aménageur.

Le projet :

Le projet consiste à créer un trottoir permettant de relier la nouvelle zone pavillonnaire avec la Grande à la croisée de la rue Saint Georges sur une distance de 130 ml.
A ce jour, il n'existe pas de trottoir et ce secteur représente l'une des discontinuités à résorber.

Les enjeux sont 4 de ordres :

- Sécuriser les déplacements des personnes en cœur de village et en proximité de la Grande Rue.
- Faciliter le déplacement en sécurité des enfants vers l'école.
- Privilégier les déplacements doux diriger vers le cœur de la commune représenté par la Mairie et l'ensemble scolaire.
- Compléter une discontinuité de la circulation piétonne entre la zone pavillonnaire et le centre village.

Délai de réalisation :

- | | |
|--|------------------------|
| - Lancement d'un MAPA travaux de voirie et réseaux | Aout 2020 |
| - Attribution | septembre 2020 |
| - Réalisation des travaux | septembre/octobre 2020 |
| - Réception | Novembre 2020 |

Plan de financement estimatif au 22/06/2020

Dépenses HT		Recettes HT	
Création de trottoirs et divers	34 000 €	Aide CD90 Territoire engagé et solidaire (50 % demandé)	17 000 €
		Amendes de police (15000X40%)	6 000 €
		Autofinancement	11 000 €
Total	34 000 €	Total	34 000 €

12

Envoyé en préfecture le 28/09/2020

Reçu en préfecture le 28/09/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 090-219000379-20200914-DELIB32_2020-DE



Vue orthophotoplan de l'ensemble de trottoirs projeté vers Grande rue

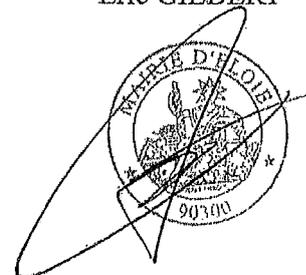
Le Conseil municipal, après l'exposé du Maire, à l'unanimité,

- **Approuve le projet et son plan de financement ;**
- **Confirme l'inscription des crédits au budget 2020 ;**
- **Autorise, à défaut de tout ou partie des subventions attendues, à équilibrer le projet par l'autofinancement ;**
- **Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police et à demander toutes les subventions auxquelles est éligible le projet ;**
- **Autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la réalisation du projet et à engager la Commune à ce titre.**

Les membres présents ont signé le registre. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal. Fait à Eloit le 21/09/2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire
Eric GILBERT



**TERRITOIRE DE BELFORT
ELOIE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Absent : '

Délibération N°33

**Commission d'Appel d'Offre
Annule et remplace la délibération N° 14 du 08/06/2020**

Et que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le : 14/09/2020
Affichée 14/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt et un septembre à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie
d'Eloie après convocation légale, sous la présidence d'Eric GILBERT Maire.

Etaient présents : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO,
Lucie HOUMAIRE, Arnaud MIREY, Emmanuel ORIEZ, Billy ROY, Géraldine ROTH
, Coralie SMETS, Fanny SOUILLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK,
Frédéric TOULOUSE, Elodie ZELLER

Excusé(s) :

Était absent (s) non -excusé(s) :

Secrétaire de séance : Elise BOITEUX

Le maire informe le conseil municipal que suite à un courrier de la préfecture du 04 Août 2020
, il y a lieu d'annuler et de remplacer la délibération N° 14/2020 pour l'élection des membres
de la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal doit élire 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Le Maire est président en qualité de maire.

Sont élus à l'unanimité :

- Membres titulaires : Emmanuel ORIEZ, Arnaud MIREY, Frédéric TOULOUSE

- Membres suppléants : Géraldine ROTH, Billy ROY, Fanny SOUILLIER

Les membres présents ont signé le registre. Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal. Fait à Eloie le 21/09/2020.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire
Eric GILBERT



22

**TERRITOIRE DE BELFORT
ELOIE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15
Absent :

Délibération N°34

**Vente de masques en tissu aux habitants d'Eloie dans la limite de 10
masques par personne**

Et que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le : 14/09/2020
Affichée 14/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt et un septembre à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie
d'Eloie après convocation légale, sous la présidence d'Eric GILBERT Maire.

Etalent présents : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO,
Lucie HOUMAIRE, Arnaud MIREY, Emmanuel ORIEZ, Billy ROY, Géraldine ROTH
, Coralie SMETS, Fanny SOUILLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK,
Frédéric TOULOUSE, Elodie ZELLER

Excusé(s) :

Etait absent (s) non -excusé(s) :

Secrétaire de séance : Elise BOITEUX

Le maire propose au conseil municipal la vente de masques en tissu aux habitants d'Eloie dans
la limite de 10 masques par personne au prix d'un euro l'unité.

Une régie sera créée pour la vente.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Le conseil municipal :

-autorise la vente de masques au prix d'un euro l'unité dans la limite de 10 masques par
personne

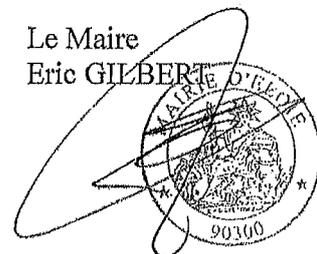
-charge le maire de faire le nécessaire pour la création d'une régie de vente de masques

Les membres présents ont signé le registre. Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal. Fait à Eloie le 21/09/2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture.

Le Maire

Eric GILBERT



15

TERRITOIRE DE BELFORT

ELOIE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2020

L'an deux mille vingt et un septembre à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal d'Eloie étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, en Mairie d'Eloie après convocation légale, sous la présidence d'Eric GILBERT Maire.

Etaient présents : Eric GILBERT, Annie BECK, Elise BOITEUX, Guy DI CRISTO, Lucie HOUMAIRE, Arnaud MIREY, Emmanuel ORIEZ, Billy ROY, Géraldine ROTH ,Coralie SMETS, Fanny SOULLIER, Laurent STIRNEMANN, Cyril SWIETEK, Frédéric TOULOUSE, Elodie ZELLER

Excusé(s) : /

Etait absent (s) non -excusé(s) : /

1. Désignation du secrétaire de séance

Elise BOITEUX est désignée comme secrétaire de séance du conseil municipal.

2. Approbation de la séance du conseil municipal du 27 juillet 2020

La séance du conseil municipal du 27 juillet dernier est approuvée à l'unanimité

3. Tarifs de location de la Maison du temps Libre

Le maire informe le conseil municipal qu'il souhaite fixer des nouveaux tarifs de location pour la Maison du Temps Libre à partir du 01 Mars 2021.

Il fait la proposition suivante :

	ELOYENS	
	2020	A partir du 01/03/2021
TOUTE LA MTL 1 JOUR	160 €	173 €
TOUTE LA MTL 2 JOURS	240 €	260 €
SALLE 1 1 JOUR	95 €	100 €
SALLE 2 1 JOUR	130 €	140 €
CAUTION	500 €	
ACOMPTE A LA RESERVATION	50 % DU MONTANT DE LA LOCATION	

	EXTERIEURS	
	2020	A partir du 01/03/2021
TOUTE LA MTL 1 JOUR	240 €	266 €
TOUTE LA MTL 2 JOURS	300 €	330 €
SALLE 1 1 JOUR	130 €	144 €
SALLE 2 1 JOUR	160 €	177 €
LOCATION A L'HEURE	10 €	
CAUTION	500 €	
ACOMPTE A LA RESERVATION	50 % DU MONTANT DE LA LOCATION	

Le conseil municipal vote à l'unanimité les nouveaux tarifs à compter du 01 Mars 2021.

4. Contrat de déneigement 2020,2021

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les tarifs de tournées de déneigement pour l'hiver 2020,2021.

Il informe l'assemblée délibérante que l'entreprise ETF ZELLER Bruno propose de faire ce travail pour 350 euros la tournée.

Un contrat sera passé avec l'entreprise ETF ZELLER Bruno.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le tarif de 350 euros la tournée.

5. Demande de subvention-amendes de police : Ecluse routière du pont de la Rosemontoise

La commune d'Eloie est traversée de part en part par une voirie départementale assurant les échanges entre Valdoie et Etueffont ou Grosmagny notamment. Étant donné la vitesse induite par ces déplacements en cœur de village, des conflits d'usage et de sécurité existent avec les déplacements doux des habitants et usagers des services de la commune à son abord. Enfin, la configuration en ligne droite de la RD 23 favorise des vitesses excessives récurrentes dans la traversée du village.

La commune d'Eloie connaît un développement de population important avec la réalisation successive de 2 zones pavillonnaires. La tendance recherchée à la réduction de l'impact

carbone des déplacements de courte distance et la densification des circulations pendulaires sur la « grande rue » se conjuguent pour réviser rapidement les déplacements sur l'ensemble de la commune.

La sécurisation des déplacements piétons reste très partielle. Seul le centre village dispose pour partie de trottoirs. Des discontinuités dans l'équipement des trottoirs sont fréquentes avec une absence de liaison avec les lotissements existants.

Les nouveaux besoins de circulation émanant de ces zones pavillonnaires demandent un traitement urbain sans pouvoir être rattachés directement à celles-ci pour une prise en charge par l'aménageur.

Environnement du projet :

Le pont de la Rosemontoise est une forte zone de rencontre pour les déplacements au sein de la commune. Point de passage unique ; il représente par sa configuration un passage obligé des véhicules vers le centre village et dans leur transit tout autant que pour les piétons ou les cycles.

Sa configuration étroite en fait un point dur à fort risque accidentogène. Le passage des piétons sur ce pont est actuellement assuré par un trottoir d'une largeur de 70 cm. Il se situe par ailleurs en sortie de carrefour en dévers avec une faible visibilité. Enfin cette zone est contiguë à la zone de loisirs de la commune qui regroupe des espaces de loisirs (jeux extérieurs, city-stade, salle des fêtes,...) particulièrement fréquentée par les familles y compris en période nocturne.

Situation actuelle :

Largeur du trottoir 0.7m

Largeur de la voirie 6 m

Longueur du pont 20m

Le projet :

Le projet constitue en un aménagement neuf de voirie modifiant le passage routier du pont de la Rosemontoise sur le RD 23 avec la création d'une écluse routière. L'écluse et la mise en sécurité des espaces piétons sont matérialisées par un marquage au sol et la pose de plots de sécurités. La priorité est donnée aux véhicules en direction de Valdoie. L'écluse est privilégiée sur l'axe central de la voirie. La démarcation, via des plots, de l'espace piétons/cycles et un marquage routier réservé permet la mise en sécurité des piétons lors de leur passage du pont avec une largeur amenée à 1.70 à 2 m.

Les panneaux d'information routière parachèvent la mise en sécurité et l'abaissement de la vitesse des usagers.

Eléments métriques du projet :

Largeur de l'espace de circulation piétonne : 1.70 à 2m

Largeur de la voirie en écluse : 4m à 3.5m

Longueur de l'aménagement 40m

Les enjeux sont 5 de ordres :

- Casser la problématique de vitesse à l'entrée du centre de la commune et des espaces à proximité.
- Renforcer la sécurité du croisement en abaissant la vitesse des usagers

- Renforcer la sécurité des piétons et des cycles avec la création d'un espace réservé de largeur suffisante
- Supprimer les conflits d'usages et l'empiètement sur la voirie des piétons du fait du dimensionnement insuffisant du trottoir.
- Sécuriser les déplacements des personnes en cœur de village et en proximité de la zone de loisir.
- Faciliter le déplacement en sécurité des enfants vers l'école et les arrêts de bus des lignes Optymo.
- Privilégier les déplacements doux dirigés vers le cœur de la commune représenté par la Mairie et l'ensemble scolaire.

Délai de réalisation :

- | | |
|---|------------------------|
| - Lancement du marché de travaux de voirie et réseaux
(attente de retour sur subvention) | septembre 2020 |
| - Attribution | octobre 2020 |
| - Réalisation des travaux | novembre/décembre 2020 |
| - | |
| - Réception | Décembre 2020 |

Lien avec le Conseil Départemental

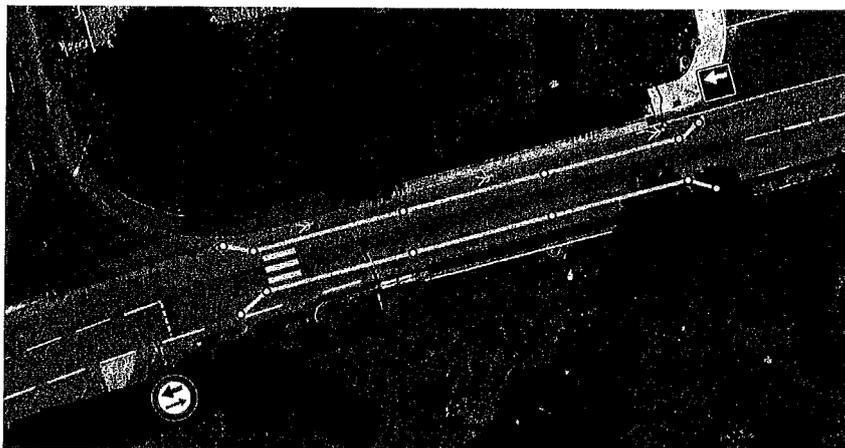
Le projet se situant sur le domaine routier du Département, la finalisation du projet se fera en accord avec les services routiers du Conseil départemental et selon les prescriptions du règlement départemental de voirie.

Plan de financement estimatif au 26/08/2020

Dépenses HT		Recettes HT	
Traçage routier et implantation de plots/panneaux	2000 €	CD90 – Amendes de police 40%	1200 €
Compléments panneaux sur avis du CD90 X4	900 €	Autofinancement	1 700 €
Total	2 900 €	Total	2 900 €

Vue ortho photoplan de l'aménagement

Echelle au 1/125e



Le Conseil municipal, après l'exposé du Maire, à l'unanimité,

- **Approuve le projet et son plan de financement ;**
- **Confirme l'inscription des crédits au budget 2020 ;**
- **Autorise, à défaut de tout ou partie des subventions attendues, à équilibrer le projet par l'autofinancement ;**
- **Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police et à demander toutes les subventions auxquelles est éligible le projet ;**
- **Autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la réalisation du projet et à engager la Commune à ce titre.**

6. Demande de subvention-amendes de police : Croisée Grande Rue/Rue de la Vie de Rougegoutte

La commune d'Eloie est traversée de part en part par une voirie départementale assurant les échanges entre Valdoie et Etueffont ou Grosmagny notamment. De par la vitesse induite par ces déplacements en cœur de village, des conflits d'usage et de sécurité existent avec les déplacements doux des habitants et usagers des services de la commune à son abord.

La commune d'Eloie connaît un développement de population important avec la réalisation successive de 2 zones pavillonnaires. La tendance recherchée à la réduction de l'impact carbone des déplacements de courte distance et la densification des circulations pendulaires vers la « grande rue » se conjuguent pour réviser rapidement les déplacements sur l'ensemble de la commune.

La sécurisation des déplacements piétons reste très partielle. Seul le centre village dispose pour partie de trottoirs. Des discontinuités dans l'équipement des trottoirs sont fréquentes avec une absence de liaison avec les lotissements existants.

Les nouveaux besoins de circulation émanant de ces zones pavillonnaires demandent un traitement urbain sans pouvoir être rattachés directement à celles-ci pour une prise en charge par l'aménageur.

Le projet :

Le projet consiste à créer à destination des piétons une transition aménagée sur « Grande-Rue » assurant une traversée sécurisée de l'intersection avec la rue de la vie de Rougegoutte » via les éléments réalisés suivants :

- Traitement routier pour une meilleure lisibilité de l'intersection et l'intégration des circulations piétonnes (redressement de l'intersection) ;
- Mise en place d'un filot répartiteur central rue « Sous la vie de Rougegoutte » complétant la sécurisation de la traversée piétonne en deux temps ;
- Mise en place d'un passage piéton

Les enjeux sont 4 de ordres :

- Carrefour de très forte largeur (17 m) sans traversée piétonne structurée
- Sécuriser les déplacements des personnes en cœur de village et en proximité de la Grande Rue.
- Faciliter le déplacement en sécurité des enfants vers l'école.
- Privilégier les déplacements doux diriger vers le cœur de la commune représenté par la Mairie et l'ensemble scolaire.

Délai de réalisation :

- | | |
|--|------------------------|
| - Lancement d'un MAPA travaux de voirie et réseaux
(attente de retour sur subvention) | septembre 2020 |
| - Attribution | octobre 2020 |
| - Réalisation des travaux | novembre/décembre 2020 |
| - Réception | décembre 2020 |

Lien avec le Conseil Départemental

Le projet se situant sur le domaine routier du Département, la finalisation du projet se fera en accord avec les services routiers du Conseil départemental et selon les prescriptions du règlement départemental de voirie.

Plan de financement estimatif au 26/08/2020

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	9 900 €	Sub amende de police	4 400 €
Imprévus	1 000 €		

		Autofinancement	6 540 €
Total	10 900 €	Total	10 900 €

Vue ortho photoplan de l'aménagement
Echelle au 1/125e



agrandissement du trottoir

création d'un ilot
5x2m

Le Conseil municipal, après l'exposé du Maire, à l'unanimité,

- **Approuve le projet et son plan de financement ;**
- **Confirme l'inscription des crédits au budget 2020 ;**
- **Autorise, à défaut de tout ou partie des subventions attendues, à équilibrer le projet par l'autofinancement ;**
- **Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police et à demander toutes les subventions auxquelles est éligible le projet ;**
- **Autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la réalisation du projet et à engager la Commune à ce titre.**

7. Demande de subvention-amendes de police : Trottoirs Rue de la Vie de Rougegoutte /Rue Saint Georges

La commune d'Eloie est traversée de part en part par une voirie départementale assurant les échanges entre Valdoie et Etueffont ou Grosagny notamment. De par la vitesse induite par ces déplacements en cœur de village, des conflits d'usage et de sécurité existent avec les déplacements doux des habitants et usagers des services de la commune à son abord.

La commune d'Eloie connaît un développement de population important avec la réalisation successive de 2 zones pavillonnaires. La tendance recherchée à la réduction de l'impact carbone des déplacements de courte distance et la densification des circulations pendulaires

vers la « grande rue » se conjuguent pour réviser rapidement les déplacements sur l'ensemble de la commune.

La sécurisation des déplacements piétons reste très partielle. Seul le centre village dispose pour partie de trottoirs. Des discontinuités dans l'équipement des trottoirs sont fréquentes avec une absence de liaison avec les lotissements existants.

Les nouveaux besoins de circulation émanant de ces zones pavillonnaires demandent un traitement urbain sans pouvoir être rattachés directement à celles-ci pour une prise en charge par l'aménageur.

Le projet :

Le projet consiste à créer un trottoir permettant de relier la nouvelle zone pavillonnaire avec la Grande à la croisée de la rue Saint Georges sur une distance de 130 ml.

A ce jour, il n'existe pas de trottoir et ce secteur représente l'une des discontinuités à résorber.

Les enjeux sont 4 de ordres :

- Sécuriser les déplacements des personnes en cœur de village et en proximité de la Grande Rue.
- Faciliter le déplacement en sécurité des enfants vers l'école.
- Privilégier les déplacements doux diriger vers le cœur de la commune représenté par la Mairie et l'ensemble scolaire.
- Compléter une discontinuité de la circulation piétonne entre la zone pavillonnaire et le centre village.

Délai de réalisation :

- | | |
|--|------------------------|
| - Lancement d'un MAPA travaux de voirie et réseaux | Aout 2020 |
| - Attribution | septembre 2020 |
| - Réalisation des travaux | septembre/octobre 2020 |
| - Réception | Novembre 2020 |

Plan de financement estimatif au 22/06/2020

Dépenses HT		Recettes HT	
Création de trottoirs et divers	34 000 €	Aide Territoire engagé et solidaire (50 % demandé) CD90	17 000 €
		Amendes de police (15000X40%)	6 000 €
		Autofinancement	11 000 €
Total	34 000 €	Total	34 000 €



Vue orthophotoplan de l'ensemble de trottoirs projeté vers Grande rue

Le Conseil municipal, après l'exposé du Maire, à l'unanimité,

- **Approuve le projet et son plan de financement ;**
- **Confirme l'inscription des crédits au budget 2020 ;**
- **Autorise, à défaut de tout ou partie des subventions attendues, à équilibrer le projet par l'autofinancement ;**
- **Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police et à demander toutes les subventions auxquelles est éligible le projet ;**
- **Autorise le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la réalisation du projet et à engager la Commune à ce titre.**

8. Commission d'appel d'offres

Le maire informe le conseil municipal que suite à un courrier de la préfecture du 04 Août 2020, il y a lieu d'annuler et de remplacer la délibération N° 14/2020 pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal doit élire 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Le Maire est président en qualité de maire.

Sont élus à l'unanimité :

- Membres titulaires : Emmanuel ORIEZ, Arnaud MIREY, Frédéric TOULOUSE
- Membres suppléants : Géraldine ROTH, Billy ROY, Fanny SOULLIER

9. Vente de masques en tissu aux habitants d'Eloie dans la limite de 10 masques par personne

Le maire propose au conseil municipal la vente de masques en tissu aux habitants d'Eloie dans la limite de 10 masques par personne au prix d'un euro l'unité.

Une régie sera créée pour la vente.

Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Le conseil municipal :

-autorise la vente de masques au prix d'un euro l'unité dans la limite de 10 masques par personne

-charge le maire de faire le nécessaire pour la création d'une régie de vente de masques

10. Informations diverses

L'opération brioche est annulée à Eloie cette année.

Le prix des colis de Noël est fixé à 35 euros le colis cette année.

La charte du comité citoyen sera présentée ultérieurement.

La commission travaux anticipe la sécurisation rue de Valdoie.

La commission communication avance sur la trame de la revue municipale annuelle.